

M(UM1

Equipe Technique  
27 Novembre 2020

# Actualités Logement et Hébergement

GARD  
3.0  
Département



PRÉFET DU GARD

M(UM2  
7<sup>E</sup> PDALHPD

PLAN  
DÉPARTEMENTAL  
D'ACTION POUR  
LE LOGEMENT ET  
L'HÉBERGEMENT  
DES PERSONNES  
DÉFAVORISÉES

2019 - 2023



## Diapositive 1

---

**M(UM1)** Equipe Technique 28 février 2020  
Mireille (UTASI Uzes) MARTIN; 29/01/2020

**M(UM2)** Equipe Technique 28 février 2020  
Mireille (UTASI Uzes) MARTIN; 29/01/2020

## **Ordre du jour :**

### **I L'appel à projet Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (FNAVDL)**

- . Présentation de l'appel à projet**
- . Echanges sur les projets en cours et à l'étude des bailleurs sociaux et associations Gardoises**

### **II Charte de prévention des expulsions locatives 2020 / 2025**

- . Présentation par les signataires**
- . Présentation de la Charte**

### **III Questions / informations**



# Appel à projet FNAVDL

**Présentation par Fabrice CLASTRE DREAL  
en présence d'Aurélie LEGALLE MHO**



Appel à projet 2021

## **LES OBJECTIFS DU PROGRAMME AVDL**

Le programme AVDL a pour objectif d'apporter de nouvelles réponses permettant d'insérer durablement des ménages cumulant des difficultés économiques et sociales dans le parc de logements ordinaires.

Il doit permettre la réalisation d'actions d'accompagnement vers et dans le logement à destination des ménages cibles



Appel à projet 2021

## **LES PORTEURS DE PROJET ELIGIBLES :**

**+ des organismes agréés au titre :**

- soit des activités d'ingénierie sociale, financière et technique mentionnées à l'article L. 365-3 du CCH,
- soit des activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale mentionnées à l'article L. 365-4 du CCH,

**+ des organismes d'habitations à loyer modéré, par des sociétés d'économie mixte gérant des logements sociaux,**

**+ des associations départementales d'information sur le logement,**

**+ ou des centres d'action sociale communaux ou intercommunaux.**



Appel à projet 2021

## **LES PUBLICS VISES**

+ l'ensemble des publics prioritaires mentionnés à l'article L 441-1 du Code de la construction et de l'habitat (CCH),

+ les ménages reconnus prioritaires DALO,

+ les personnes mentionnées au II de l'article L 301-1 (Toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, a droit à une aide de la collectivité pour accéder à un logement décent et indépendant ou s'y maintenir).



Appel à projet 2021

## **LES PUBLICS VISES**

**Une attention particulière sera portée :**

- + aux personnes en situation de rue (rue, campements, squat,...) identifiées par les acteurs de la veille sociale (maraudes, accueil de jour, SIAO)
- + aux personnes en centres d'hébergement,
- + aux personnes victimes de violences conjugales,
- + aux sortants d'institutions (ASE/PJJ et sortants de détention),
- + aux locataires du parc social et privé menacés d'expulsion.



Appel à projet 2021

**LES DEPENSES SUBVENTIONNABLES :**

- les dépenses d'évaluation préalable des besoins d'accompagnement pour les projets portés par les bailleurs sociaux (en accès au logement ou en maintien dans le logement) ;
- les dépenses de diagnostics des ménages DALO ;
- les dépenses d'accompagnement personnalisé des publics cibles ;
- les dépenses liées à la gestion locative adaptée de logements destinés à ces personnes, favorisant leur accès à un logement et leur maintien dans le logement ;
- les dépenses liées aux différentes phases de gestion de l'action : construction de l'action, animation et pilotage.



Appel à projet 2021

## **CONTENU DE LA REponse A L'APPEL A PROJET :**

- La fiche synthétique de l'action complétée
- La désignation de l'action et ses caractéristiques
- Le territoire concerné par l'action (EPCI, département, région...)
- Le plan de financement
- La nature et le montant maximum prévisionnel de la dépense éligible à la subvention du fonds
- Le calendrier prévisionnel de l'action
- Ses modalités d'exécution
- Des indicateurs de suivi quantitatifs et qualitatifs



Appel à projet 2021

**CRITERES DE SELECTION :**

- . qualité des projets (publics cibles, réponse aux besoins des territoires, partenariats avec le droit commun....)
- . respect de l'enveloppe régionale pour que les projets portés ou coportés par les bailleurs représentent un tiers des montants engagés (dans la mesure où le nombre de dossiers portés ou coportés par les bailleurs déposés est suffisant) .
- . respect de l'équilibre entre les départements de la répartition de l'enveloppe régionale dans la mesure où le nombre de dossiers déposés par les partenaires sur les territoires est suffisant,
- . priorité aux dossiers déposés par un partenariat bailleur / association.



## Appel à projet 2021

**CALENDRIER** : lancement de l'AAP : début novembre 2020

- réunion d'information départementale : novembre 2020
- réunion d'information régionale : CSHAL : 26 novembre 2020
- date limite dépôt réponse : 26 février 2021
- comité de sélection : mi mars 2021
- signature des conventions : 2ème quinzaine mars 2021
- mise à œuvre des actions : à partir d'avril 2021



# **Appel à projet FNAVDL**

**Echanges sur les projets en cours et à  
l'étude des bailleurs sociaux et  
associations Gardoises**



# **Charte départementale de prévention des expulsions locatives 2020 - 2025**

**Christine Brusque CD 30  
Philippe NICOLET DDCCS**



- 1ère Charte signée en 1999 suite à la loi de lutte contre les exclusions de 1998
- Evolutions législatives et réglementaires, loi ALUR, puis nouveau Plan national de prévention des expulsions de 2016/ circulaire interministérielle du 22/03/2017: nouvelles orientations pour les chartes départementales de prévention des expulsions
- Actualisation et réécriture de la charte sous l'égide de l'Etat et du Département avec les principaux partenaires: ADIL- CAF -bailleurs sociaux-huissiers de justice- MSA-BDF-Action Logement
- Nouvelle charte co-signée en Février 2020 Etat/CD pour une période de 6 ans



## **Trois grands objectifs de cette charte:**

- Permettre une détection précoce des ménages ayant des difficultés, pour une prévention le plus en amont possible des expulsions
- Rendre les locataires acteurs de la résolution de leurs difficultés
- Améliorer la coordination et la communication des partenaires de la charte , notamment au travers de la CCAPEX

Engagements des principaux partenaires sur ces objectifs



## **Des objectifs quantitatifs:**

- Stabiliser le taux de transformation des assignations en CQL et diminuer ce taux de 5% en 2021
- Augmenter le nombre de locataires présents ou représentés à l'audience
- Réduire le nombre de DSF carencés de 5% sur la durée de la charte
- Maintenir un taux de transmission des DSF aux magistrats avant l'audience proche de 100%

Avec des indicateurs d'évaluation à renseigner par les partenaires



## **Perspectives pour améliorer la prévention des expulsions**

- Réactiver le COPIL de la CCAPEX
- Actualiser l'arrêté préfectoral de fixation des seuils de transmission des CDP à la CCAPEX
- Poursuivre expérimentation de la CCAPEX parc privé
- Impliquer d'autres acteurs, tels les CCAS, le SIAO,... pour une meilleure coordination de tous les partenaires afin que les personnes puissent se maintenir dans leur logement ou accéder à un logement ou une solution d'hébergement



# **Charte de prévention des expulsions locatives 2020 - 2025**

**Présentation de la Charte  
Yves MAUREL**



## Les textes sources



### **Loi 2014-366 du 24 mars 2014 (ALUR)**

Article 28 II : modification de la loi du 31 mai 1990 (Loi Besson) par insertion de nouveaux articles :

***Art.7-1 : Afin d'organiser le traitement coordonné des situations d'expulsion locative, une charte pour la prévention de l'expulsion est élaborée dans chaque département avec l'ensemble des partenaires concernés.***

- **Décret n° 393 du 31.03.2016** fixe son **contenu obligatoire.**



## Des points forts



- La charte n'est signée que par le préfet et le président du conseil départemental, la liste des organismes ayant pris des engagements étant annexée au document.
- Des objectifs de résultat à fixer (et à suivre) qualitativement et quantitativement.
- Plus de 40 indicateurs permettant son évaluation, à collecter auprès d'organismes institutionnels :
  - Ministère de la Justice, DDCS, Conseil départemental,
  - CAF, MSA,
  - Banque de France,
  - Action Logement,
  - ADIL.



## Un document complet

<b>PREAMBULE</b> .....	- 3 -
<b>ETAT DES LIEUX DES EXPULSIONS LOCATIVES DANS LE GARD</b> .....	- 4 -
<b>ARTICLE 1<sup>ER</sup>. LES PRINCIPES GENERAUX DE LA CHARTE</b> .....	- 7 -
<b>ARTICLE 2. LES OBJECTIFS QUANTITATIFS DE LA CHARTE</b> .....	- 7 -
<b>ARTICLE 3. LES SIGNATAIRES DE LA CHARTE</b> .....	- 8 -
<b>ARTICLE 4. LA PARTICIPATION DES MAIRES A LA PREVENTION DES EXPULSIONS DEVANT LA CCAPEX</b> .....	- 8 -
<b>ARTICLE 5. ENGAGEMENTS DES AUTRES PARTENAIRES</b> .....	- 8 -
A) EN PARALLELE DE LA PROCEDURE.....	- 8 -
B) LORS DE LA SIGNATURE DU BAIL .....	- 9 -
C) AU STADE AMIABLE : LORS DU PREMIER INCIDENT DE PAIEMENT .....	- 10 -
D) AU STADE PRECONTENTIEUX (COMMANDEMENT DE PAYER) .....	- 11 -
E) AU STADE CONTENTIEUX (DE L'ASSIGNATION AU JUGEMENT).....	- 12 -
F) AU STADE POST-JUDICIAIRE (TRAITEMENT DU JUGEMENT).....	- 13 -
<b>ARTICLE 6. EVALUATION DE LA CHARTE</b> .....	- 16 -
<b>ARTICLE 7. INDICATEURS</b> .....	- 16 -
<b>ARTICLE 8. DUREE DE LA CHARTE</b> .....	- 16 -
<b>ARTICLE 9. PUBLICATION</b> .....	- 16 -
<b>ANNEXES</b> .....	- 17 -



## Des engagements détaillés pour chaque étape



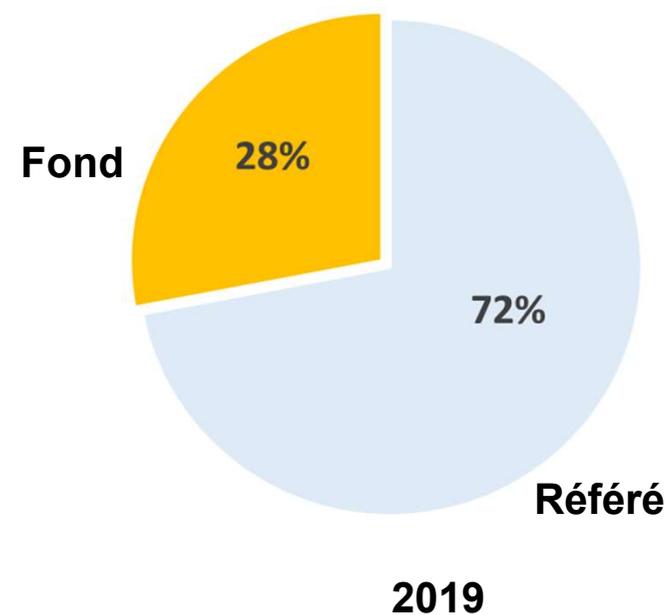
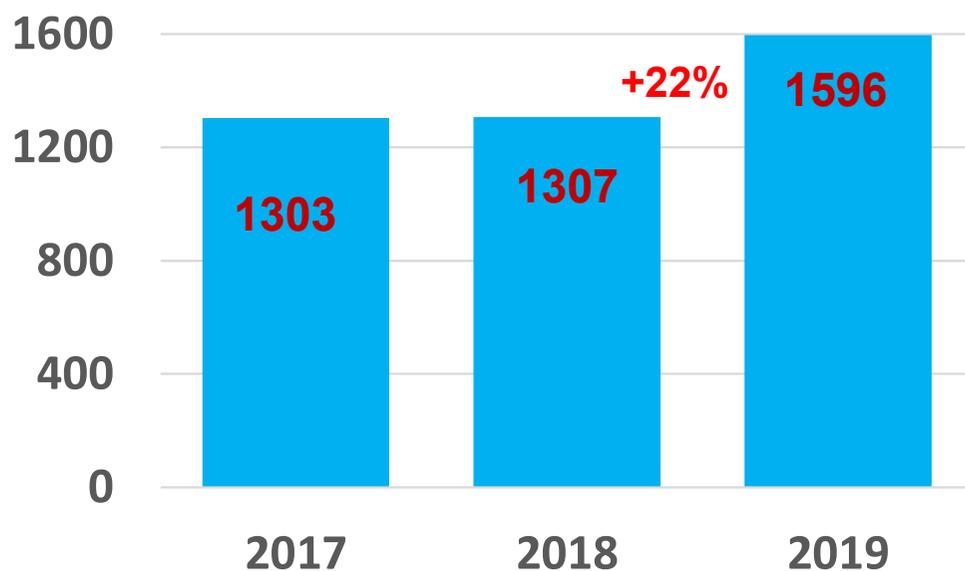
- ✓ En parallèle de la procédure
- ✓ Lors de la signature du bail
- ✓ Lors du premier incident de paiement
- ✓ Au stade pré-contentieux (commandement de payer)
- ✓ Au stade contentieux (de l'assignation au jugement)
- ✓ Au stade post-judiciaire (traitement du jugement)



## Focus sur les chiffres du Ministère de la justice

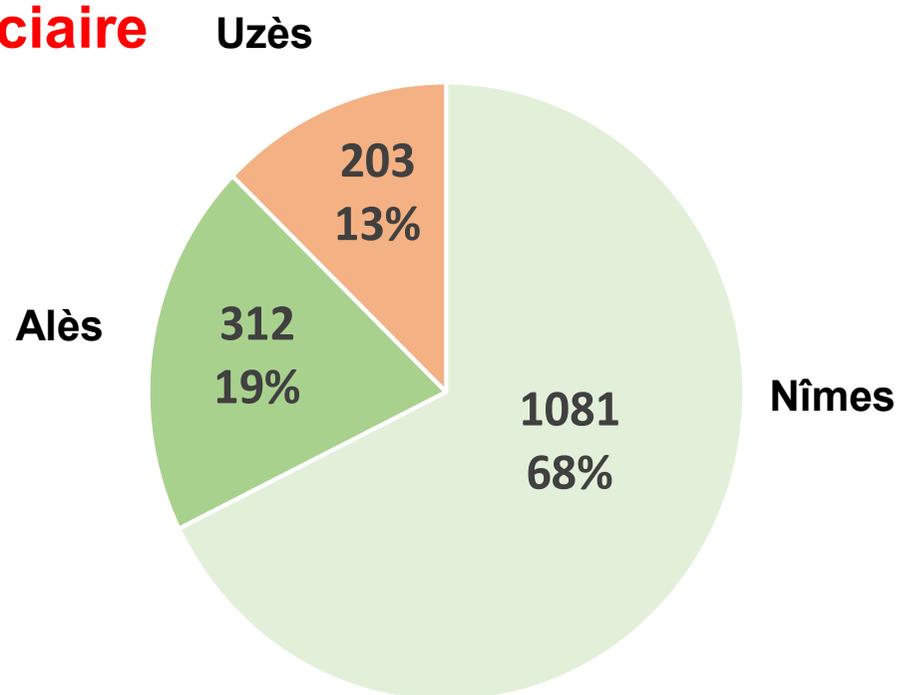


### Décisions de justice ayant prononcé une expulsion pour impayé de loyer (ou défaut d'assurance)



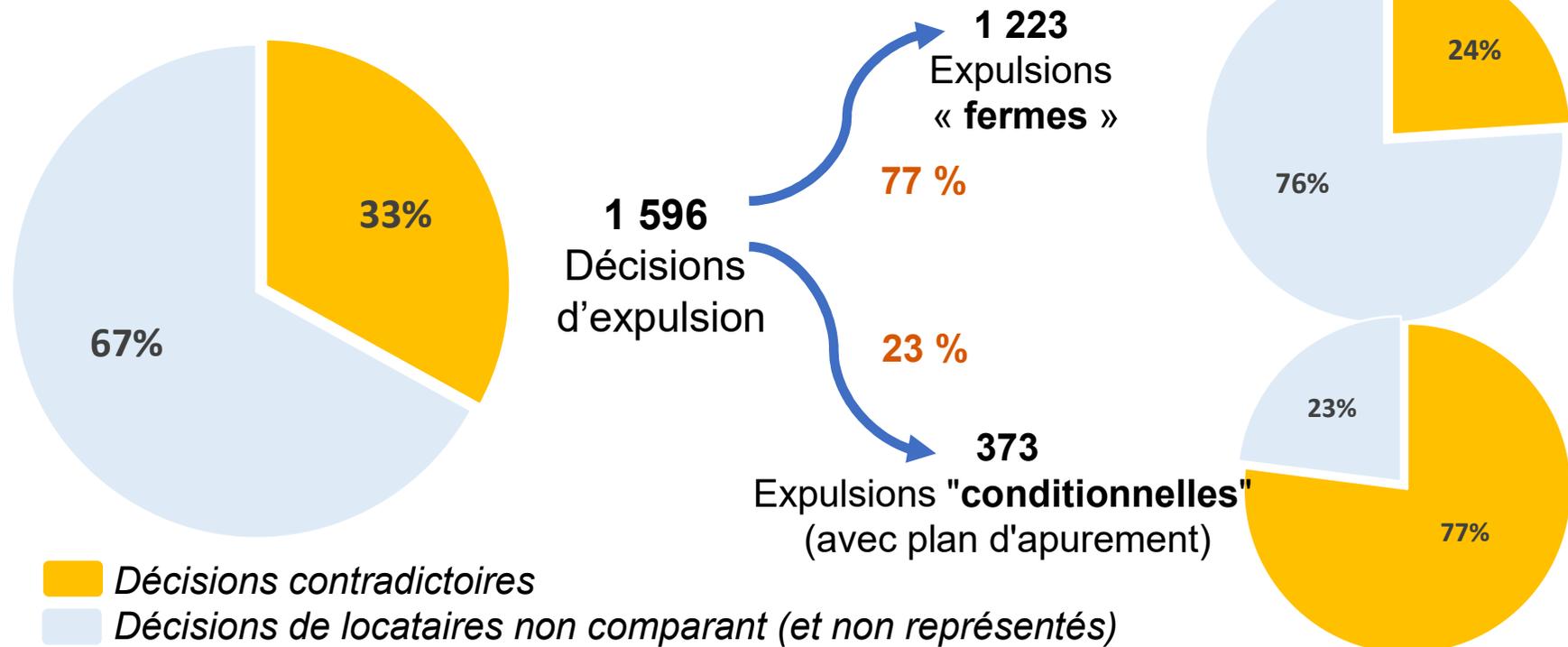
## Focus sur les chiffres du Ministère de la justice

### Répartition des décisions d'expulsion 2019 par ressort judiciaire



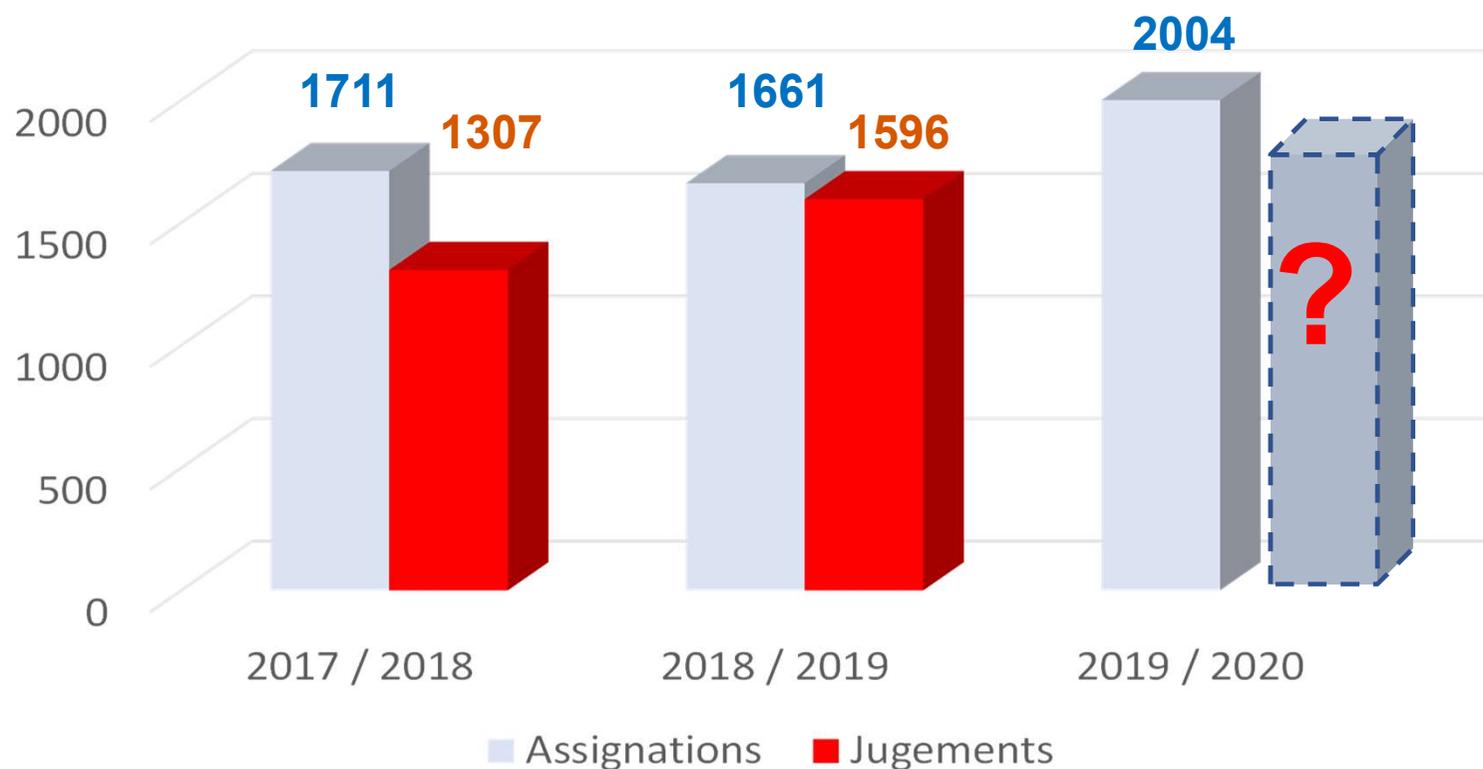
## Focus sur les chiffres du Ministère de la justice

### Type de décisions d'expulsion et taux de comparution



## Focus sur les chiffres du Ministère de la justice

### « Transformation » Assignations en Jugements d'expulsion



## Dispositif National



**Installation le 16 novembre 2020 de  
l'Observatoire national des impayés de loyers et de charges**



## Dispositif National



**Installation le 16 novembre 2020 de l'Observatoire national des impayés de loyers et de charges**



**0 805 16 00 75**



**Equipe technique PDALHPD 27.11.2020**



**Merci pour votre attention**



# Informations diverses



## **Prochaines Equipes Techniques**

**Prévue le vendredi 11 Décembre 9h30/12h Maison  
Départementale (NBA CD avenue Salvador Allende)  
Reportée en 2021**

**Thématiques à aborder premier semestre 2021:  
Femmes victimes de violence  
Publics prioritaires**



Equipe Technique  
27 Novembre 2020

**Merci**

**GARD**  
**3.0**  
Département



PRÉFET DU GARD

**7<sup>E</sup> PDALHPD**

**PLAN  
DÉPARTEMENTAL  
D'ACTION POUR  
LE LOGEMENT ET  
L'HÉBERGEMENT  
DES PERSONNES  
DÉFAVORISÉES**

**2019 - 2023**

